AFFAIRE Nº 12

VIREMENT de la somme de 193.000 hs de l'article jer (Traitement des ployés de Ma Mairie) à l'article 48 (Subvention au Bureau de Bientalnce da budget de 1951);

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Février 1951 W

Mesdames,

Messieurs,

Dans la Commission de Revision des effectifs du Personnel Communal i a été décidé que le traitement des Employés du Secrétariat du Bureau de enfaisance doit être payé par le Budget de cet organisme.

La Commission du Bureau de Bienfaisance a donc décidé que les cré-

ts, afférents au paîment de ce traitement, soient inscrits au Budget initif de 1951 par une Subvention spéciale de la Commune.

En conséquence, je vous demande Mesdames Messieurs, l'autorisation virer la somme de 193.000 Rs de l'article ler Traitement des Employés la Mairie à l'article 48 Subvention au Bureau de Bienfaisance.

Ce qui permettra le paiement des deux employés assurant le Service de Bureau de Bienfaisance à compter du 1er Mars prochain.

Le 1er Adjoint ffons de Maire; Signé: VALLON HOARAU.

M. REVEST. 6 Le Bureau de Bienfaisance consulté dans sa séance du 2 Février 1951 a d'ailleurs donné un avis favorable.

Le Maire met aux voix le virement ci-dessus qui est adopté à

'unanimité./

sation de M'le Prefet Station de M'le Prefet La Le Seorethe egal Chef de olivision délèque Signé : Govarni Ver of sources à l'alpero